

AL_MOT_140



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 17.10.2011

Scanné le _____

Motion

Pour un signe clair de l'Etat en faveur des systèmes de transports publics d'agglomération efficaces

La loi sur les transports publics (LTPu) du 11 décembre 1990 classe les lignes de transports publics en deux catégories : les lignes de trafic régional et les lignes de trafic urbain. Elle prévoit également des contributions d'investissement et d'exploitation différentes de l'Etat, en fonction de la catégorie de lignes.

S'agissant de l'investissement :

Art 14 al. 1 L'Etat met à disposition ou garantit la contribution financière d'investissement prévue à l'article 6, alinéa 2, chiffre 1 pour les lignes de trafic régional.

Art. 17 al. 1 L'Etat participe aux lignes de trafic urbain à raison de 50 % de la contribution financière d'investissement prévue à l'article 6, alinéa 2, chiffre 1.

S'agissant de l'exploitation :

Art. 15 al. 1 Les communes participent à raison de 30% à la contribution financière d'exploitation prévue à l'article 6, alinéa 2, chiffre 2 pour les lignes de trafic régional.

Art. 18 al. 1 La contribution financière d'exploitation que l'Etat alloue aux lignes de trafic urbain, selon l'article 6, alinéa 2, chiffre 2, est limitée à 50 % au plus; (...).

Or dans le cas des projets d'agglomération, et du PALM en particulier pour les mesures à financer pour la période 2011-2014 notamment, l'amélioration de l'offre en transports publics passe par la mise en service d'un nouveau système de transport, appelé bus à haut niveau de service (BHNS).

« Plus qu'un bus en tant que véhicule, le BHNS est avant tout un système de transport public innovant : c'est une ligne qui est exploitée comme un tram, majoritairement sur des voies réservées, et qui bénéficie de la priorité aux carrefours, ne s'arrêtant ainsi que pour prendre ou déposer des voyageurs. Un BNHS assure la même vitesse et la même régularité qu'un tram. (...). Le coût de construction est moins élevé que celui d'un tram, car il n'est pas nécessaire de déplacer les réseaux souterrains (gaz, multimédia, eau, etc.) et l'infrastructure est plus légère, puisqu'il n'y a pas besoin de rails. »¹

Ainsi, cinq lignes de bus à haut niveau de service seront progressivement construites dans l'agglomération Lausanne-Morges. Celle-ci a choisi cette technologie pour répondre à ses besoins d'accessibilité (60% des emplois du canton) et de mobilité interne (50% de la population du canton).

¹ Qu'est-ce qu'un BHNS ? in *Lettre d'information no 2 - Agglomération Lausanne-Morges, mars 2011*

L'alinéa 3 de l'art 7 (LTPu) précise que pour autant qu'elles soient en site propre et reconnues d'intérêt régional, certaines lignes de trafic urbain peuvent être assimilées aux lignes de trafic régional.

Dès lors, on peut considérer que ces nouvelles lignes de bus à haut niveau de service s'apparentent à des lignes d'intérêt régional, tant leur capacité (150 à 200 personnes par rame) que leur efficacité répond à un besoin accru dans l'agglomération. Et ce, bien qu'elles ne soient pas en site propre intégral, tout du moins dans leur mise en service initiale.

Motion

Par cette motion, nous demandons que les lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) soient considérées, dans la loi sur les transports publics (LTPU) du 11 décembre 1990, comme des lignes de trafic urbain en site propre, reconnues d'intérêt régional et donc assimilées aux lignes de trafic régional.

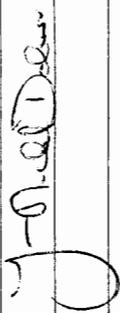
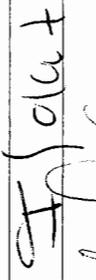
Lausanne, le 4 octobre 2011



Valérie Schwaar

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2011

Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	
Aellen Catherine	Capt Gloria	Ducommun Philippe	
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric	
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Durussel José	
Ansermet Jacques	Chatelain André	Duvoisin Ginette	
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier	
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel	
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain	
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier	
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves	
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guttman Martine	
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne	
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André	
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Valotton Michèle	
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Girardet Lucas	
Bonjour Eric	De Icco Fabrice	Gardon Julien	
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Glutz Félix	
Borel Bernard	Debluè François	Golaz Florence	
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Golaz Olivier	
Bory Marc-André	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria	
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Grandjean Pierre	
Brélaz François	Desmeules Michel	Grobéty Philippe	
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grognoz Frédéric	
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Guignard Jean	
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Guignard Pierre	

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2011

Haenni Frédéric	Monod Alain	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Mossi Michele	Saugy Roger
Hurni Véronique	Mouquin Michel	Schilt Jean-Jacques
Jaquet-Berger Christiane	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jaquier Rémy	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Jobin Philippe	Papilloud Anne	Schwab Claude
Jungclaus Delarze Suzanne	Payot François	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Uffer Filip
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Progin Sylvie	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Voiblet Claude-Alain
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Vuillemin Philippe
Mayor Olivier	Reichen Gil	Walther Eric
Melly Serge	Renaud Michel	Weber-Jobé Monique
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Wehrli Laurent
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Rithener Christiane	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Züger Eric
Modoux Philippe	Rostan Jacqueline	Zwahlen Pierre